L'an deux mille vingt-six, le 7 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de BASSILLAC et AUBEROCHE dûment convoqué, se réunit en session ordinaire à la salle des fêtes de Bassillac, sous la présidence de de Alain ANDRIEUX-CASSANT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2026.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de :

ANDRIEUX -CASSANT Alain, ARNAUD Florence, BAGARD Jean-Philippe, BAGNOUD Agnès, BENEDETTO Carole, BESSOU Delphine, BOUSQUET Jérôme, CABARAT Marie-Christine, CASTANIE Emilie, CHABROL Philippe, CHARENTON Vincent, CONDAMINAS Patrick, COSTEDOAT Mathilde, COUSTILLAS Gérard, DAVID Louis, DESMOND Isabelle, FERRAT Valérie, LACOUR COULON Stéphane, LAUGENIE Gaëlle, LUMELLO Cécile, NICOT Emmanuelle, PROUILLAC Céline, OJEZYK Fabien, SIMON Franck, ZERBIB Fabien.

Absents ayant donné procuration
BOUCHER Jean-Michel (à LUMELLO Cécile), GOINEAU Christelle (à ANDRIEUX -CASSANT Alain), VERGNAUD Paul (à Jérôme BOUSQUET), LHOTE Sophie (à Emmanuelle NICOT).

Secrétaire de séance : Vincent CHARENTON.

- -

Délibération n° 2026-85 - DESIGNATION des DELEGUES TITULAIRES et SUPPLEANTS aux ELECTIONS SENATORIALES

Vu le Code électoral et notamment le livre II relatif à l'élection des sénateurs,

Vu le décret n°2026-301 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 portant désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-2026-05-19-00003 du 19 mai 2026, fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués titulaires et le nombre de délégués suppléants à désigner ou élire pour chacune des communes du Département de la Dordogne en vue des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026,

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-2026-06-25-00002 fixant la date de convocation des conseils municipaux des communes de BASSILLAC ET AUBEROCHE, LALINDE, MUSSIDAN, PREYSSAC D'EXCIDEUIL, SAINT FRONT DE PRADOUX, THIVIERS et VERGT DE BIRON en vue de l'élection des délégués sénatoriaux et des suppléants suite à l'annulation par le tribunal administratif des opérations électorales du vendredi 5 juin 2026,

Vu les jugements du tribunal administratif de Bordeaux, en date du 18 juin 2026, prononçant l'annulation des opérations électorales qui se sont déroulées le 5 juin 2026 dans les communes de BASSILLAC ET AUBEROCHE, LALINDE, MUSSIDAN, PREYSSAC D'EXCIDEUIL, SAINT FRONT DE PRADOUX, THIVIERS, VERGT DE BIRON pour la désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants en vue des élections sénatoriales ;

Considérant que l'arrêté préfectoral n° 24-2026-05-19-00003 du 19 mai 2026 fixe à 15 le nombre de délégués titulaires et à 5 le nombre de délégués suppléants pour Bassillac et Auberoche,

Considérant que les opérations électorales qui se sont déroulées le 5 juin 2026 dans les communes de BASSILLAC ET AUBEROCHE, LALINDE, MUSSIDAN, PREYSSAC D'EXCIDEUIL, SAINT FRONT DE PRADOUX, THIVIERS, VERGT DE BIRON pour la désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants en vue des élections sénatoriales sont annulées ;

Considérant qu'il appartient au Maire de réunir les membres du Conseil municipal le 7 juillet 2026,

Publié le : 29/09/2026 23:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Bassillac et Auberoche
https://www.intramuros.org/bassillac-et-auberoche/documents_administratifs/80396

Monsieur le Maire rappelle les règles relatives à cette élection.

Le Conseil Municipal est dans l'obligation légale d'élire 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.
Pour rappel, les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par le Conseil Municipal, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec l'application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les règles de quorum s'appliquent pour cette élection à l'ouverture du scrutin. Un conseiller empêché peut donner pouvoir à un autre conseiller pour voter lors de cette élection. Cependant, un conseiller ne peut détenir qu'un seul pouvoir.

Les candidats doivent se présenter sur une liste globalement et non pas spécifiquement à l'élection de délégué ou de suppléant.
Les listes peuvent être complètes (15 délégués + 5 suppléants) ou incomplètes. Elles ne peuvent pas comporter plus de 20 noms. Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les listes suivantes sont déposées :

- Liste AVEC VOUS POUR UN NOUVEL ELAN :

ANDRIEUX-CASSANT Alain
CASTANIE Emilie
LACOUR COULON Stéphane
LHOTE Sophie
CHABROL Philippe
NICOT Emmanuelle
COUSTILLAS Gérard
FERRAT Valérie
DAVID Louis
BESSOU Delphine
BOUSQUET Jérôme
LAUGENIE Gaëlle
CHARENTON Vincent
BAGNOUD Agnès
OJEZYK Fabien
COSTEDOAT Mathilde

- Liste ENGAGEMENT ET PASSION :

LUMELLO Cécile
BAGARD Jean-Philippe
PROUILLAC Céline
Patrick CONDAMINAS

a) Composition du bureau électoral
M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, est invité à déposer une enveloppe dans l'urne prévue à cet effet. Après les opérations de vote, le bureau a procédé au dépouillement et au recensement des bulletins.

RÉSULTATS DU SCRUTIN
Nombre de conseillers présents ou représentés : 29
Nombre de votants : 29
Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 29

Publié le : 29/09/2026 23:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Bassillac et Auberoche
https://www.intramuros.org/bassillac-et-auberoche/documents_administratifs/80396

Suffrages obtenus par les listes

- Liste AVEC VOUS POUR UN NOUVEL ELAN : 22
- Liste ENGAGEMENT ET PASSION : 7

RÉPARTITION DES SIÈGES

- Liste AVEC VOUS POUR UN NOUVEL ELAN : 12 délégués / 4 suppléants
- Liste ENGAGEMENT ET PASSION : 3 délégués / 1 suppléant

PROCLAMATION DES ÉLUS

Sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de chaque liste :

- Les premiers candidats élus en qualité de délégués ;
- Les candidats suivants élus en qualité de suppléants.

Liste AVEC VOUS POUR UN NOUVEL ELAN - Délégués

ANDRIEUX-CASSANT Alain
CASTANIE Emilie
LACOUR COULON Stéphane
LHOTE Sophie
CHABROL Philippe
NICOT Emmanuelle
COUSTILLAS Gérard
FERRAT Valérie
DAVID Louis
BESSOU Delphine
BOUSQUET Jérôme
LAUGENIE Gaëlle

Liste AVEC VOUS POUR UN NOUVEL ELAN - Suppléants

CHARENTON Vincent
BAGNOUD Agnès
OJEZYK Fabien
COSTEDOAT Mathilde

Liste ENGAGEMENT ET PASSION - Délégués

LUMELLO Cécile
BAGARD Jean-Philippe
PROUILLAC Céline

Liste ENGAGEMENT ET PASSION - Suppléants

Patrick CONDAMINAS

Le procès-verbal a été établi.

Clôture à 19h30.

Le secrétaire de séance Vincent CHARENTON	Le Maire Alain ANDRIEUX CASSANT

Publié le : 29/09/2026 23:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Bassillac et Auberoche
https://www.intramuros.org/bassillac-et-auberoche/documents_administratifs/80396